

OBJET

PERSONNEL -
Modification du tableau
des effectifs.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
23/04/19

Date d'affichage :
30/04/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 AVRIL 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Agnès POTEL, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Xavier BERTRAND, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ, M. Stéphane ANDURAND.

Sont excusés représentés :

Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, M. Jacques HERY représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Excusé(e)(s) :

Mme Christine LEDORAY

Mme Sylvie SAILLARD

M. Yannick LEJEUNE

Absent(e)(s) :

M. Florian DEMARCQ

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Il est proposé de créer les postes suivants au tableau des effectifs :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires à la Direction des Quartiers ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires à la Direction des Quartiers ;
- 1 poste de technicien à temps complet pour occuper les fonctions de responsable du fleurissement, des cérémonies et manifestations, des aires de jeux et travaux de clôture au service des Espaces Verts ;
- 1 poste de technicien à temps complet pour occuper les fonctions de graphiste à la Direction de la Communication.

Par ailleurs, il convient de créer l'emploi de chargé de projets à la Direction des Grands Projets, de l'Innovation et de la Modernisation dans le grade d'attaché relevant de la catégorie A à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée de 3 ans au regard des besoins des services et de la nature des fonctions spécialisées exercées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une formation diplômante dans la gestion des projets ainsi qu'une expérience similaire significative en collectivité. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Enfin, suite aux consultations pour avis des Commissions Administratives Paritaires et pour adapter le tableau des effectifs aux avancements de grade, il convient également de créer :

- 6 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe ;
- 3 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe ;
- 4 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- 13 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'agent de maîtrise principal.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20190429-46247-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/19

Publication : 30/04/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation